

COMMUNE DE BARENTON

COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatre décembre octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane LELIÈVRE, Maire de Barenton.

Etaient présents : Stéphane LELIÈVRE, Jimmy BAROCHES, Nathalie BOITTIN, Philippe DORENLOR, Antoine GIROIS, Nicolle JOSEPH, Julie JOSSOMME, Patricia PASSAYS, Sylvie PELLERIN, Frédéric PETITBON, Jacqueline RAIMBAULT, Sylvie RIVIÈRE, Arnaud TOUQUET

Absents excusés : Ludovic GÉRARD, Louis COQUELIN

Secrétaire de séance : M. Arnaud TOUQUET

M. Louis COQUELIN a donné procuration à M. Stéphane LELIÈVRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2020, transmis avec la convocation de la présente réunion.

Acquisition d'un panneau d'information numérique – Résultat de la consultation

Vu la délibération en date du 18 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fait le choix d'acquérir un panneau d'information numérique en monochrome noir et blanc, à simple ou double écran.

M. Jimmy BAROCHES, Adjoint au Maire, présente devant le Conseil Municipal le résultat de la consultation lancée auprès d'entreprises pour l'acquisition et la pose d'un panneau d'information numérique.

Ces offres sont les suivantes :

1. Panneau d'information numérique en simple écran :

a. Centaure Systems, Noeux-les-Mines (62)

Offre n° 1 – Panneau d'une surface de 1,50 m² en format portrait

Pitch 7,6

Protection en polycarbonate 4 mm (IK10)

Pose du panneau inclus dans le prix

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 750,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (358,80 € HT par an)

Accès à la plateforme : 178,80 € HT / an

Application : Cento Live (gratuite)

Notification de l'application : illimité

Montant du panneau : 10 250,00 € HT

COMMUNE DE BARENTON



Offre n° 2 – Panneau d’une surface de 1,85 m² en format portrait

Pitch 7,6

Protection en polycarbonate 4 mm (IK10)

Pose du panneau inclus dans le prix

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 750,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (358,80 € HT / an)

Accès à la plateforme : 178,80 € HT / an

Application : Cento Live (gratuite)

Notification de l’application : illimité

Montant du panneau : 11 310,00 € HT

b. Signaux Girod, Bellefontaine (39)

Panneau d’une surface de 1,60 m² en format portrait

Pitch 10

Protection en polymère thermoplastique ABS

Pose du panneau et prise en charge du massif béton : 1 500,00 € HT

Contrat de maintenance : 975,00 € HT / an ou 1 175,00 € HT / an ou 1 375,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (200,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : gratuit

Application : Dixit Live (gratuite)

Pas de notifications

Montant du panneau : 10 190,00 € HT

c. Charvet Digital, Miribel-les-Echets (01)

Offre n° 1 – Panneau d’une surface de 1,40 m² en format portrait

Pitch 10

Protection en polymère thermoplastique ABS

Pose du panneau : 1 570,00 € HT

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 570,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (240,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : 420,00 € HT / an

Application : Illiwap (495,00 € HT / an ou 1 238,00 € HT / an)

Notification de l’application : illimité

Montant du panneau : 7 790,00 € HT

Offre n° 2 – Panneau d’une surface de 1,56 m² en format portrait

Pitch 6

Protection en polymère thermoplastique ABS

Coût de la pose du panneau : 1 570,00 € HT

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 790,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (240,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : 420,00 € HT / an

Application : Illiwap (495,00 € HT / an ou 1 238,00 € HT / an)

Notification de l’application : illimité

Montant du panneau : 9 860,00 € HT

COMMUNE DE BARENTON



d. Lumiplan, Saint-Herblain (44)

Offre n° 1 – Panneau d’une surface de 1,40 m² en format portrait

Pitch 8,4

Protection en polycarbonate 4 mm (IK10)

Pose du panneau inclus dans le prix

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 559,30 € HT / an (7% du prix du panneau)

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (240,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : inclus dans le prix du panneau

Application : CityWall (gratuite ou 600,00 € HT / an)

Notification de l’application : 20 par an

Montant du panneau : 7 990,00 € HT

Offre n° 2 – Panneau d’une surface de 1,85 m² en format portrait

Pitch 8,4

Protection en polycarbonate 4 mm (IK10)

Pose du panneau inclus dans le prix

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 615,30 € HT / an (7% du prix du panneau)

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (240,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : inclus dans le prix du panneau

Application : CityWall (gratuite ou 600,00 € HT / an)

Notification de l’application : 20 par an

Montant du panneau : 8 790,00 € HT

2. Panneau d’information numérique en double écran

a. Centaure Systems, Noeux-les-Mines (62)

Offre n° 1 – Panneau d’une surface de 1,50 m² en format portrait

Pitch 7,6

Protection en polycarbonate 4 mm (IK10)

Pose du panneau inclus dans le prix

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 1 100,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (358,80 € HT / an)

Accès à la plateforme : 178,80 € HT / an

Application : Cento Live (gratuite)

Notification de l’application : illimité

Montant du panneau : 18 850,00 € HT

COMMUNE DE BARENTON



Offre n° 2 – Panneau d'une surface de 1,85 m² en format portrait

Pitch 7,6

Protection en polycarbonate 4 mm (IK10)

Pose du panneau inclus dans le prix

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 1 100,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (358,80 € HT / an)

Accès à la plateforme : 178,80 € HT / an

Application : Cento Live (gratuite)

Notification de l'application : illimité

Montant du panneau : 20 960,00 € HT

b. Signaux Girod, Bellefontaine (39)

Panneau d'une surface de 1,60 m² en format portrait

Pitch 10

Protection en polymère thermoplastique ABS

Pose du panneau et prise en charge du massif béton : 1 500,00 € HT

Contrat de maintenance : 975,00 € HT / an ou 1 175,00 € HT / an ou 1 375,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (200,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : gratuit

Application : Dixit Live (gratuite)

Pas de notifications

Montant du panneau : 15 990,00 € HT

c. Charvet Digital, Miribel-les-Echets (01)

Panneau d'une surface de 1,85 m² en format portrait

Pitch 10

Protection en polymère thermoplastique ABS

Pose du panneau : 1 670,00 € HT

Coût du massif béton : 4 030,00 € HT

Contrat de maintenance : 1 220,00 € HT / an

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (240,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : 420,00 € HT / an

Application : Illiwap (495,00 € HT / an ou 1 238,00 € HT / an)

Notification de l'application : illimité

Montant du panneau : 15 540,00 € HT

COMMUNE DE BARENTON



d. Lumiplan, Saint-Herblain (44)

Offre n° 1 – Panneau d’une surface de 1,40 m² en format portrait

Pitch 8,4

Protection en polycarbonate 4 mm (IK10)

Pose du panneau inclus dans le prix

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 792,00 € HT / an (6% du prix du panneau)

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (240,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : inclus dans le prix du panneau

Application : CityWall (gratuite ou 600,00 € HT / an)

Notification de l’application : 20 par an

Montant du panneau : 13 200,00 € HT

Offre n° 2 – Panneau d’une surface de 1,85 m² en format portrait

Pitch 8,4

Protection en polycarbonate 4 mm (IK10)

Pose du panneau inclus dans le prix

Pas de prise en charge du massif béton

Contrat de maintenance : 912,00 € HT / an (6% du prix du panneau)

Raccordement possible en ethernet (gratuit) ou par routeur 4G (240,00 € HT / an)

Accès à la plateforme : inclus dans le prix du panneau

Application : CityWall (gratuite ou 600,00 € HT / an)

Notification de l’application : 20 par an

Montant du panneau : 15 200,00 € HT

Ces offres ont été préalablement présentées le 16 novembre 2020 aux membres des commissions communication et voirie. Ils ont émis une préférence pour le panneau à double écran d’une surface de 1,40 m² présenté par l’entreprise Lumiplan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition de l’entreprise Lumiplan, de Saint-Herblain (44), pour un panneau d’information numérique à double écran en format portrait d’une surface de 1,40 m² et d’un pitch de 8,4.

Le coût de cet équipement est de 13 200,00 € HT ;

- Décide de souscrire auprès de l’entreprise Lumiplan un contrat de maintenance du panneau pour un montant de 790,00 € HT / an (6 % du coût du panneau) ;
- Décide de souscrire à l’application gratuite CityWall proposée par Lumiplan ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses Adjoints, à signer les devis.

Edition de plans de Barenton financés par la publicité

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec un représentant de l’entreprise Infocom – Edition, d’Aubagne (13).

Cette société propose à la commune l’édition de cartes pliables et de plans muraux de la commune, dont la préparation et l’édition sont financées par des encarts publicitaires insérés dans ces documents et achetés par les entreprises, commerçants et artisans locaux le souhaitant.

COMMUNE DE BARENTON



L'entreprise Infocom – Edition propose ainsi les prestations suivantes :

- Edition et fourniture de 2 000 plans de ville en quadrichromie recto-verso, largeur 630 mm hauteur 420 mm ;
- Edition et fourniture d'une affiche Point d'Information ;
- Fourniture d'un panneau d'affichage en aluminium permettant l'insertion sur une face de l'affiche Point d'Information et des annonces de la commune et des associations sur l'autre face.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux que ce panneau d'affichage en aluminium soit encadré par une structure en bois réalisée par l'entreprise Loïc LEBRETON, selon le modèle de panneau choisi par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 23 octobre 2020.

En raison de la crise du COVID 19 et des difficultés économiques que rencontrent actuellement de nombreux professionnels de la commune, il souhaite demander à Infocom - Edition de différer l'édition de ces documents et la commercialisation des encarts publicitaires à l'été 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de l'entreprise Infocom – Edition, d'Aubagne (13), pour l'édition et la fourniture de plans de Barenton, d'une affiche Point d'Information et d'un panneau d'affichage en aluminium.
Ces documents seront financés par les encarts publicitaires insérés dans ces documents et achetés par des entreprises, commerçants et artisans locaux ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses Adjoints, à signer les contrats d'édition et de mise à disposition gratuite de ces documents ;
- Demande à l'entreprise Infocom – Edition de différer l'édition de ces documents et la commercialisation des encarts publicitaires à l'été 2021.

Rénovation de l'école publique de Barenton

a. Maîtrise d'œuvre - Avenant

Par délibération du 6 juin 2018, le Conseil Municipal avait retenu le groupement d'architectes ALIDADE – Agence BOO, de Tinchebray-Bocage (61), pour le projet de rénovation de l'école publique de Barenton, devenu quelque mois après un projet de construction d'une école neuve.

L'actuelle municipalité ayant abandonné ce projet de construction neuve et relancé la rénovation des bâtiments existants, il est nécessaire au Conseil Municipal d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le cabinet d'architecte ALIDADE – Agence BOO n'ayant pas encore transmis cet avenant, ce sujet est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

b. Présentation du projet

Monsieur le Maire présente la dernière esquisse préparée par le cabinet d'architecte Agence BOO pour le projet de rénovation de l'école publique.

COMMUNE DE BARENTON



Afin que les conseillers municipaux puissent se faire une idée précise du projet et prennent une décision définitive quant au choix des travaux et des matériaux, il souhaiterait que le maître d'œuvre fournisse un montage photoréaliste du projet, des propositions de différents types de bardage et un coût estimatif détaillé du projet.

Il va reprendre contact avec le cabinet d'architecte Agence BOO pour obtenir ces informations complémentaires et les présentera lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Contrat de Pôle de Services

Lors d'une audition qui s'est déroulé le 20 novembre 2020 à Saint-Lô, Monsieur le Maire, M. DORENLOR, Adjoint au Maire et M. BIGOT, secrétaire de mairie, ont présenté devant les membres du Conseil Départemental de la Manche les projets susceptibles être inclus dans le Contrat de Pôle de Services.

Suite à cette réunion et plusieurs rencontres avec les services du Département et de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, plusieurs modifications ont été apportées aux projets prévus dans le CPS :

a. Etude de revitalisation du centre-bourg

Une étude de revitalisation du centre-bourg a été intégrée dans les projets prévus dans le CPS. Elle va permettre à la municipalité de construire une stratégie d'aménagement d'ensemble de la commune, de proposer un projet global qui servira de feuille de route aux élus et de définir et hiérarchiser les projets d'aménagement à mener.

Le coût d'une telle étude est estimé à environ 60 000,00 € HT et est subventionnable à hauteur de 15 000,00 € maximum.

En fonction des besoins réels de la commune vis-à-vis de cette étude qui seront définis par les élus communaux, son coût estimatif pourra être revu à la baisse.

b. Aménagement d'un espace de co-working

A la suite de l'audition du 20 novembre 2020, Monsieur le Maire et ses adjoints ont pris la décision d'annuler le projet d'aménagement d'un espace de co-working au sein de la salle de la Sélune. Cette décision permet de réorienter les subventions vers le programme de rénovation de l'école publique.

Le Contrat de Pôle de Services devrait être approuvé et signé par la commune et le Conseil Départemental vers la fin du 1^{er} trimestre 2021. Une clause de revoyure est prévue dans le CPS, deux ans après sa signature, permettant de compléter, modifier ou retirer des projets selon la volonté des élus municipaux.

Travaux d'électricité au presbytère

Les tableaux électriques secondaires du presbytère ne sont plus aux normes et doivent être remplacés.

A cet effet, en application de la délibération du 5 juin 2020 sur les délégations du

COMMUNE DE BARENTON



Conseil Municipal données au Maire, Monsieur le Maire a signé le devis de l'entreprise Multi Services, de Mortain-Bocage, d'un montant de 2 497,77 € HT soit 2 747,55 € TTC, pour les travaux suivants :

- Pose de deux coffrets DRIVIA 13 modules sur 3 rangées ;
- Pose de 56 disjoncteurs différentiels ;
- Pose de 4 inter-différentiels 2P 63 A 30 mA.

Borne de distribution de pizzas

Suite à la décision du Conseil Municipal du 23 octobre 2020, Monsieur le Maire a repris contact avec M. Boris JAMOTEAU pour le projet d'installation d'une borne de distribution de pizzas sur la place du Jumelage.

M. JAMOTEAU a accepté les conditions de la commune et signé la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Cet équipement sera installé sur une place de stationnement, près de la sculpture de la chèvre, vers mars – avril 2021. Les services techniques de la commune se chargeront d'amener le réseau électrique sur cet emplacement pour permettre l'alimentation de la borne.

Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie – Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie

En application de l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et de l'article L.243-8 du Codes des Juridictions Financières, Monsieur le Maire soumet au débat du Conseil Municipal le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur les exercices 2017 et 2018 de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, délibéré le 20 février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie sur les exercices 2017 et 2018 de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie.

Point sur la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie

1. Avenir de l'abattoir intercommunal de Grandparigny

Monsieur le Maire fait le point sur l'avenir de l'abattoir intercommunal de Grandparigny, propriété de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie.

Pour la fin de cette année, le résultat financier de cette entreprise laisse apparaître un important déficit qui met en exergue la baisse du volume d'animaux abattus.

Les bâtiments devant également subir de coûteux travaux de rénovation pour rester aux normes sanitaires, le Conseil Communautaire, lors de sa prochaine réunion, devra prendre une décision quant à la poursuite ou non des activités de cette entreprise.

COMMUNE DE BARENTON



2. PLUI du Mortainais

Par délibération du 24 septembre 2019, le conseil communautaire a approuvé l'arrêt de projet du PLUI du Mortainais.

Cependant après étude de ce projet, les services de l'Etat ont rendu un avis négatif sur les objectifs de construction inscrits dans le PADD et les OAP du PLUI, jugés trop ambitieux au regard de l'évolution démographique du territoire. Maintenir les objectifs actuels pourrait entraîner un fort risque de contentieux devant la justice administrative.

Par ailleurs, le SCOT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, document cadre sur lequel doit s'appuyer le PLUI, va enclencher une procédure de révision pour se conformer aux ordonnances du 17 juin 2020.

Prenant en compte ces considérations, la Communauté d'Agglomération va procéder à un travail de refonte des documents du PLUI du Mortainais, entraînant un report d'environ 3 ans de l'approbation définitive de ce document d'urbanisme.

3. Acquisition de l'Ecoparc de Tirepied

Par le rachat des parts des actionnaires privés de la SEML Seenergie, société gérante de l'Ecoparc de Tirepied, et la dissolution de celle-ci, la Communauté d'Agglomération devient l'unique propriétaire de cet espace composé de 24 coques destinées à l'accueil d'entreprises.

La Communauté d'Agglomération va prochainement modifier les règles d'installation de l'Ecoparc pour faciliter l'arrivée des entreprises sur ce site.

Monsieur le Maire informe également les conseillers municipaux que le territoire communautaire ne dispose plus d'ateliers relais, destinés à accueillir les entreprises en début d'activité. Il suggère la construction d'un tel bâtiment sur la ZA du Domaine et transmettra cette demande à la Communauté d'Agglomération.

Assurance des élus

Dans le cadre de son contrat d'assurances multirisques et de sa protection fonctionnelle, la commune de Barenton protège ses élus lorsqu'ils sont victimes de violences, menaces ou outrages dans l'exercice de leur mandat. L'assurance communale leur accorde notamment une aide juridique et la prise en charge des frais d'avocats.

Cependant ce contrat ne protège pas les élus lorsque leur responsabilité est engagée suite à un sinistre ou un accident avec reconnaissance d'une faute personnelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Afin de se protéger de ce risque, Monsieur le Maire soumet l'idée que chaque élu, qui le souhaite, puisse souscrire une assurance de responsabilité personnelle auprès de la compagnie de son choix.

Planning horaire des agents techniques communaux

Mme Julie JOSSOMME, conseillère municipale, se retire du Conseil Municipal pour la présente délibération.

COMMUNE DE BARENTON



En accord avec les agents techniques de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification des horaires de travail de ces agents à compter du 1^{er} janvier 2021.

Sur l'année, ces horaires seront répartis selon les trois créneaux suivants :

- Horaires hiver, de début novembre à fin janvier :
 - o 8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00 soit 7 heures par jour ;
- Horaires intermédiaires, de début février à début avril et de mi-septembre à fin octobre :
 - o 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h15 soit 7 heures 45 par jour ;
- Horaires printemps – été, de début avril à mi-septembre :
 - o 7h30 – 12h00 / 13h30 – 17h15 soit 8 heures 15 par jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau planning horaire des agents techniques de la commune, présenté ci-dessus, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fixation des ratios d'avancement de grade

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 49 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche en date du 13 octobre 2020 ;

En application de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique »

Une proposition d'avancement de grade a ainsi été transmise pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, pour les cadres d'emplois suivants :

- Rédacteurs territoriaux : 100 %
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) : 100 %

Par sa décision du 13 octobre 2020, le Comité Technique a rendu un avis favorable à cette proposition.

Pour information, les ratios d'avancement de grade des cadres d'emplois des autres agents communaux ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2007.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour les cadres d'emplois suivants :

COMMUNE DE BARENTON



- Rédacteurs territoriaux : 100 %
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) : 100 %

Budget communal – Décision modificative n° 1

En raison d'un manque de crédits sur certains articles et opérations, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante du budget communal :

Dépenses de fonctionnement

60612 – Energie – Electricité	-	800,00 €
60632 – Fournitures de petit équipement	-	2 000,00 €
60636 – Vêtements de travail	+	3 500,00 €
6068 – Autres matières et fournitures	-	1 500,00 €
61551 – Entretien matériel roulant	+	2 000,00 €
61558 – Entretien autres biens mobiliers	+	1 000,00 €
6168 – Autres assurances	+	100,00 €
6184 – Versement à des organismes de formation	-	1 400,00 €
6247 – Transports collectifs	+	100,00 €
63512 – Taxes foncières	-	1 000,00 €

Dépenses d'investissement

2111 op. 57 – Acquisition de terrains	-	10 000,00 €
21318 op. 90 – Aménagement urbain	+	10 000,00 €

Aménagement de passages piétons – Demande de subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux concernant la voirie, la signalétique, l'éclairage public ou le stationnement sont susceptibles de bénéficier d'aides financières du Conseil Départemental de la Manche au titre de la dotation du produit des amendes de police.

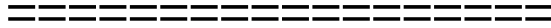
A cet effet, il propose l'aménagement de trois nouveaux passages piétons sur les rues suivantes en agglomération :

- Sur la rue John Kennedy (RD n° 907), un passage piéton situé près de la pharmacie reliant les deux trottoirs de cette voie ;
- Sur la rue des Sapeurs-Pompiers, un passage permettant aux piétons d'accéder à la place du Jumelage à partir du trottoir de la rue Robert Schuman ;
- Sur la rue Colonel Lebigot, un passage piéton installé au carrefour de cette rue (partie basse rejoignant la rue Emile Bizet) et de la rue John Kennedy.

Des entreprises vont être contactées pour la fourniture de devis de marquages et de création de bordures bateaux accessibles aux personnes handicapées.

Dans le cadre de ces travaux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter le Conseil Départemental de la Manche pour le bénéfice de la

COMMUNE DE BARENTON



dotation du produit des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la réalisation des travaux d'aménagement de trois passages piétons sur les voies de Barenton ;
- Demande à bénéficier de la dotation du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement de passage piétons au cœur du bourg de Barenton ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Manche pour l'obtention de cette aide financière.